



FRANCE

CONFERÊNCIA DOS PRESIDENTES DAS ASSEMBLEIAS PARLAMENTARES EUROPEIAS

LISBOA 1986

LA COOPERATION INTERPARLEMENTAIRE

CONTRIBUTION DU SENAT FRANÇAIS

LA COOPERATION INTERPARLEMENTAIRE

Intervention de M. Jacques GENTON*
(Séance du vendredi 6 juin après-midi)

Monsieur le Président,

Avant de présenter quelques brèves observations sur l'exposé du Président Jakobsen, je voudrais m'acquitter d'une double mission.

Ce sera, tout d'abord, pour vous renouveler, Monsieur le Président Amaral, les vifs regrets du Président du Sénat, M. Alain Poher, que des obligations impérieuses, résultant en particulier du calendrier très chargé des travaux de notre Assemblée, ont empêché de répondre, comme il l'espérait, à votre invitation et de participer personnellement à cette Conférence. L'un des plus anciens à fréquenter ces réunions, il aime, en effet, se retrouver parmi ses collègues Présidents d'Assemblée, établir des contacts personnels, resserrer les liens, échanger des idées, voire suggérer des formules de coopération dans ces grandes Assises parlementaires européennes. C'est vous dire combien il déplore de ne pouvoir être des nôtres aujourd'hui et de vous rendre la visite que vous lui aviez faite à la Conférence de Paris, l'année passée.

Le Président Poher n'en a pas moins tenu à ce que le Sénat soit représenté à Lisbonne et c'est ce qui me vaut le plaisir et l'honneur de le suppléer et de vous transmettre son message.

Parce qu'il est profondément attaché depuis les origines au grand dessein de la construction démocratique européenne,

* Président de la Commission des Affaires Etrangères, de la Défense et des Forces Armées. Président de la délégation du Sénat pour les Communautés européennes.

comme je le suis moi-même, le Président Poher estime, en effet, qu'il appartient à nos Assemblées de veiller à ce que l'Europe en crise n'abdique pas, comme elle y est parfois tentée, devant sa responsabilité historique qui l'appelle à occuper sur la scène internationale la place qui lui revient et qu'il lui reste à affirmer.

Comment, ici, ne pas penser d'abord à l'exaltante aventure que le Portugal a ouverte pour l'Europe, au-delà des mers, et que chanta Camoens, vers ce continent américain où près de 140 millions de personnes sont aujourd'hui "lusitophones"? Mais la patrie de Vasco da Gama est aussi celle de Pombal et Lisbonne fut l'une des capitales de l'Europe des Lumières.

Porte de l'outre-mer, le Portugal a la double richesse de sa tradition d'échanges avec l'Europe.

Aussi, comment ne pas vous dire notre profonde satisfaction devant cet événement historique que vient de consacrer l'Acte d'adhésion du Portugal, avec celle de l'Espagne, à notre Communauté européenne, projet que j'ai eu l'honneur de rapporter devant le Sénat, en Décembre dernier.

Comment ne pas vous exprimer notre espoir que ce nouvel élargissement de l'Europe communautaire ne soit pas, comme d'aucuns le craignent, une source supplémentaire de difficultés et de retards dans la conduite de l'oeuvre engagée, mais qu'il constitue, comme je le pense, une étape décisive dans la voie que nous poursuivons pour faire de notre continent une véritable entité économique puis politique/européenne qui renforce la démocratie, fortifie nos pays et nos régions en préservant leurs identités propres.

La voie est tracée, même s'il peut parfois nous paraître illusoire d'en espérer l'avènement dans un avenir proche. Cela dépendra, en définitive, de notre commune détermination pour accélérer un processus désormais irréversible.

C'est, je crois, le dernier message que nous aura légué cet ardent et chaleureux apôtre de l'Europe qu'était le Président Altiero Spinelli dont je salue ici, avec émotion, la mémoire.

Dans la perspective où s'inscrit notre commune détermination de faire progresser le projet d'une Europe plus unie et plus solidaire, même si nous divergeons parfois sur les moyens d'y parvenir, il n'est nul besoin, de crois, d'insister sur l'importance et l'intérêt de la coopération interparlementaire européenne dont le Président Jakobsen vient de nous parler.

Il a analysé avec pertinence les traits communs, les valeurs et les diversités qui caractérisent le fonctionnement de nos systèmes parlementaires sans omettre de rappeler les incessants défis auxquels ils sont confrontés.

En soulignant l'intérêt qui s'attache au développement d'une coopération entre nos Assemblées dans ce forum des pays démocratiques d'Europe occidentale, il considère à juste titre que ce travail est essentiel et devrait occuper une place plus importante dans nos préoccupations courantes.

Sans doute le resserrement des liens et des échanges entre nos Assemblées, dont fait état le rapport, est-il souhaitable! Mais ne convient-il pas d'y insérer également les nouvelles structures de l'Europe démocratique qui a vu l'émergence des Assemblées européennes que sont le Parlement européen et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

Pour cette coopération, il revient au Président Poher, est-il besoin de le rappeler, d'avoir, lors de la Conférence tenue à Madrid en mai 1980, défini la problématique nouvelle des relations

entre le Parlement européen élu au suffrage direct et nos Assemblées législatives nationales. Ce fut le point de départ d'une collaboration multiforme entre des institutions appelées à oeuvrer ensemble, à leurs niveaux et selon leurs compétences respectives, à la construction de l'Europe.

Sans doute cette coopération interparlementaire n'est-elle pas encore aussi approfondie qu'elle devrait l'être. Mais ce n'est pas le lieu dans le cadre de cette Conférence qui aborde les limites de l'Europe communautaire de traiter à fond ce sujet.

Ce dont je puis témoigner, pour avoir notemment en charge depuis six ans la présidence de la Délégation du Sénat pour les Communautés européennes, c'est la conviction que la coopération interparlementaire constitue un moyen privilégié de connaissance mutuelle et d'expériences indispensables à la construction de l'Europe et au renforcement de sa dimension démocratique. Et je puis vous donner l'assurance que nous restons très ouverts et disponibles, pour notre part, à tous les moyens susceptibles de la développer.

Je vous remercie, Monsieur le Président.